

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 5 mars 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Affectation du solde de financement disponible des règlements d'emprunt fermé #2003-04 et #2005-06
 - 6.2. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Cueillette printanière des rebuts volumineux
 - 9.2. Étude de préféabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132
 - 9.3. Adoption du rapport annuel 2011 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action
 - 9.4. Avis de motion – Règlement numéro 2012-01 régissant l'utilisation de l'eau potable
 - 9.5. Avis de motion – Règlement numéro 2012-02 imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc
 - 9.6. Consultation sur le choix du mode de traitement de la matière organique résiduelle
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Achat de jardinières pour le village
 - 10.2. Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche MADA
 - 10.3. Présentation de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente à la CPTAQ (lot P-188)
 - 10.4. Appuis aux projets présentés dans le cadre du Pacte rural
 - 10.5. Nomination d'un représentant sur le comité d'analyse du Fonds de visibilité Cartier
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2012-2013
12. **Divers**
 - 12.1. Forum rural du CLD de la MRC de Matane
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

2012-043 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 mars 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation des procès-verbaux

2012-044 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 février dernier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 6 février 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2012-045 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 15 février dernier ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'approuver le procès-verbal du 15 février 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2012-046 APPROBATION DES COMPTES AU 29 FÉVRIER 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 29 février 2012 :

Liste des comptes à payer de février 2012	470 932,05	\$
Liste des comptes payés de février 2012 (paiements directs préautorisés)	155,57	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3133 au #3155)	12 523,81	\$
Total des comptes au 29 février 2012	483 611,43	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Affectation du solde de financement disponible des règlements d'emprunt fermé #2003-04 et #2005-06

2012-047 **AFFECTATION DU SOLDE DE FINANCEMENT DISPONIBLE DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉ #2003-04 ET #2005-06**

Considérant le solde de financement disponible des règlements d'emprunt fermé #2003-04 et #2005-06 au montant de 77 100\$;

Considérant le refinancement d'une partie de l'emprunt (3^e tranche) des travaux d'aqueduc et d'égout en date du 27 février 2012 en vertu des résolutions #2012-040 et #2012-041 ;

Considérant l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'affecter le solde de financement disponible au montant de 77 100\$ au remboursement des emprunts relatifs aux travaux d'aqueduc et d'égout lors du refinancement en date du 27 février 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

2012-048 **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer à chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité régionale de Comté (MRC) ;

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu de transmettre à la MRC de Matane le dossier portant le matricule numéro 7597-76-9469 en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, le tout conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Une proposition de services professionnels sera demandée relative à une étude de caractérisation environnementale préliminaire du terrain situé au 102, Route 132 à Baie-des-Sables. Cette étude devra permettre de caractériser la condition environnementale du terrain, par des échantillons d'eau, de sols et/ou de matières résiduelles prélevés sur le site et analysés afin de détecter la présence de contaminants liée aux activités passées du terrain. Elle devra permettre de déterminer la nécessité d'une restauration et d'en évaluer les options ainsi que de préparer des estimations de coûts.

9.1 Cueillette printanière des rebuts volumineux

2012-049 **CUEILLETTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX**

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la cueillette des objets volumineux avec un camion à chargement avant au montant de 88,17\$ de l'heure plus les taxes. Deux employés municipaux l'accompagneront pour le chargement lors de la cueillette. La journée de la cueillette est fixée le vendredi 25 mai 2012 et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule cueillette de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 *Étude de pré faisabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132*

2012-050 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ RELATIVE AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Considérant la résolution #2012-028 relative à la demande de propositions de services professionnels pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur sud de la route 132 afin de desservir les propriétés situées entre les numéros 104 et 124 inclusivement ;

Considérant qu'en date de la présente, nous n'avons reçu qu'une seule offre de services professionnels, soit celle de « BPR infrastructure inc. » en date du 27 février 2012 au montant forfaitaire de 5 900\$ plus les taxes ;

Considérant que nous sommes toujours en attente de deux (2) autres propositions de services professionnels, soient celles de « Génie Pro-conseils » et de « Roche » ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'accepter l'offre de services professionnels la plus basse qui aura été reçue d'ici le 16 mars 2012 pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur sud de la route 132. Cette offre de services devra inclure minimalement les activités suivantes :

- Coordination et validation des intrants ;
- Visite du terrain et relevé photographique ;
- Confirmation de la capacité résiduelle des ouvrages ;
- Analyse du concept existant ;
- Estimation des coûts ;
- Rapport (lettre et schéma de localisation).

Ce concept préliminaire permettra d'établir le cadre budgétaire du projet. Cette dépense sera financée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.3 *Adoption du rapport annuel 2011 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action*

2012-051 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2011**

Considérant la nouvelle stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;

Considérant que les objectifs de cette stratégie est de :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001 ;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite ;

Considérant que les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 sont de :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable ;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites ;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2011 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et d'autoriser sa transmission par voie électronique au *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.4 Avis de motion – Règlement numéro 2012-01 régissant l'utilisation de l'eau potable

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-01

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller au siège #2, Monsieur Daniel Bernier, qu'à une séance subséquente, sera adopté un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable.

9.5 Avis de motion – Règlement numéro 2012-02 imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-02

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller au siège #2, Monsieur Daniel Bernier, qu'à une séance subséquente, sera adopté un règlement imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc.

9.6. Consultation sur le choix du mode de traitement de la matière organique résiduelle

La Ville de Matane via le *Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane* désire consulter les municipalités sur les options de traitement de la matière organique résiduelle afin de respecter les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015*.

10.1. Achat de jardinières pour le village

2012-052 ACHAT DE JARDINIÈRES POUR LE VILLAGE

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les jardinières au village en intégrant la même formule que les années passées ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- De retenir la soumission de « Les Serres de la Baie » pour la fourniture de plants bégonia *Semperflorens* de couleurs mixtes pour les 30 paniers suspendus à 25\$ chacun plus les taxes. Cette soumission inclut la terre, l'engrais et la livraison ;
- De prévoir un entretien minimal des jardinières par les employés municipaux ;
- D'impliquer les contribuables de Baie-des-Sables pour l'entretien des jardinières ;
- De prévoir un prix de mérite en fin de saison pour le contribuable ayant le mieux entretenu sa jardinière ;
- De faire la promotion de cette formule dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche MADA

2012-053 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MADA

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en place une politique familiale et une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés. La contribution exigée par la municipalité est de 9 000\$ et sera

assumée à même le surplus accumulé libre. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Des discussions ont lieu sur les programmes de revitalisation pouvant offrir des incitations fiscales à la construction sous la forme d'un crédit de taxe foncière ayant pour but de compenser l'augmentation des taxes foncières après la réalisation des travaux.

10.3 Présentation de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente à la CPTAQ (lot P-188)

2012-054 DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ VISANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-des-Sables souhaite orienter à moyen et à long terme l'urbanisation de son territoire en créant une zone d'aménagement différé et une zone communautaire au sud de son périmètre urbain actuel ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite un empiètement approximatif de 8,60 hectares dans la zone agricole permanente et que cet empiètement devra être autorisé par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* dans le cadre d'une demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT QUE des zones tampon ont été prévues pour que le projet n'entraîne pas de conflits d'usages entre les futures activités résidentielles et la voie ferrée, la zone industrielle et les activités agricoles existantes ;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion projetée comprend principalement des terrains présentant des limitations graves à la culture des plantes fourragères ou ayant un caractère forestier ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur à exclure de la zone agricole permanente ne compte que deux bandes de terrain, de part et d'autre du cimetière, qui sont présentement cultivées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité est distant de toute installation ou unité d'élevage et n'aurait pas d'impact significatif sur la possibilité d'épandre des matières fertilisantes sur les terres en culture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, qui constitue un agrandissement du périmètre urbain, vise à rendre disponible des terrains à la construction résidentielle dans un horizon de dix (10) ans, d'où la création, de manière transitoire, d'une zone d'aménagement différé ;

CONSIDÉRANT QUE les projections de la municipalité tendent à démontrer que les espaces constructibles dans le périmètre urbain seront majoritairement comblés d'ici une décennie ;

CONSIDÉRANT QUE ces projections incluent la question des risques côtiers qui limitent le développement en bordure du Saint-Laurent et obligeront le déplacement de certains bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder immédiatement à une demande d'exclusion pour éviter que le secteur visé par le demande de la municipalité ne fasse l'objet d'investissements agricoles permanents au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'agrandir le périmètre urbain à l'est et l'ouest du noyau villageois, en bordure de la route 132, en raison de la présence d'installations d'élevage et des orientations gouvernementales défavorables au développement linéaire ;

CONSIDÉRANT la présence de contraintes anthropiques et physiques à l'agrandissement du périmètre urbain ailleurs sur le territoire en raison notamment de la présence d'étangs aérés ou du rail ;

CONSIDÉRANT la présence d'un réseau d'aqueduc, d'une route entretenue annuellement et de réseaux d'électricité et de téléphonie dans le secteur visé par le projet, ce qui permet un développement à faible coût pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact lié au projet sur l'homogénéité du territoire agricole et les ressources hydriques ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté du périmètre urbain n'a pas d'impact sur la viabilité des propriétés foncières accueillant des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a appuyé par la résolution numéro 128-02-12, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 février 2012, le projet de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE l'exclusion d'une superficie approximative de 8,6 hectares de la zone agricole permanente soit demandée à la CPTAQ afin de permettre l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité, le tout tel qu'illustré ci-après, qui fait partie intégrante de la présente résolution ;



QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à produire et à déposer au nom de la municipalité une telle demande, incluant l'argumentaire, les documents et les informations exigés dans les documents de références de la CPTAQ ;

QUE soit autorisé le paiement des frais exigibles en vertu de la loi pour l'étude du dossier (272\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Appuis aux projets présentés dans le cadre du Pacte rural

2012-055 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT AUPRÈS DU CLD DE LA MRC DE MATANE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LE PROJET « NOUVELLE SIGNALISATION ROUTIÈRE »

Considérant le projet visant le remplacement des panneaux d'identification des voies publiques municipales initié par le Comité d'embellissement de Baie-des-Sables en vertu de la résolution municipale #2011-043 ;

Considérant que le projet permettrait d'améliorer l'esthétique et la visibilité des panneaux d'identification et ainsi faciliter l'orientation des visiteurs, des touristes et des services d'urgences sur le territoire de Baie-des-Sables ;

Considérant que le Comité d'embellissement de Baie-des-Sables présente une demande d'aide financière au CLD de la MRC de Matane dans le cadre du Pacte rural pour le projet mentionné précédemment au montant de 4 931,44\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'appuyer la demande d'aide financière du Comité d'embellissement de Baie-des-Sables dans le cadre du pacte rural pour le projet « Nouvelle signalisation routière ». La Municipalité de Baie-des-Sables s'engage également à assumer sa part des coûts pour l'installation de ces panneaux au montant approximatif de 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 Nomination d'un citoyen sur le comité d'analyse du Fonds de visibilité Cartier

2012-056 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer Madame Johanne Castonguay représentante de la municipalité sur le comité d'analyse des demandes au Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2012-2013

2012-057 ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2012-2013

Considérant l'aide précieuse fournie par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-St-Laurent dans l'organisation d'activités de loisirs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'adhérer à l'URLS du Bas-St-Laurent pour la période 2012-2013 au montant de 100\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Divers

Les sujets suivants ont été discutés :

- Forum rural du CLD de la MRC de Matane ;
- Comité d'embellissement – Installation d'une toilette publique chimique dans le parc en face de l'église ;
- Ouverture du centre communautaire après la période hivernale soit le 17 mars 2012 (activités du comité des jeunes et spectacle de karaté) ;
- Entretien hivernal des chemins municipaux.

2012-058 DEMANDE AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS RELATIVE À L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de demander au directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, d'augmenter significativement l'utilisation d'abrasif dans les chemins municipaux, particulièrement dans les endroits stratégiques, soit les courbes et les intersections.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur André Bernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Entretien hivernal des chemins municipaux ;
- Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout ;
- Demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ ;
- Politique familiale municipale.

14. Levée de l'assemblée

2012-059 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire